



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 485

Texte de la question

## PLAN CANCER

**M. le président.** La parole est à Mme Bérengère Poletti, pour le groupe UMP.

**Mme Bérengère Poletti.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Depuis de trop nombreuses années, le cancer, nous le savons tous, est un véritable drame national.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Allô, allô !

**Mme Bérengère Poletti.** Aujourd'hui, il est enfin reconnu comme tel grâce au Président de la République, qui en a fait une cause nationale (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) et qui a dévoilé, lundi dernier, le plan de lutte élaboré par le Gouvernement.

Rappelons-nous qu'à partir du moment où la tuberculose a fait l'objet d'une telle attention il a pu enfin être mis un terme à ce fléau. C'est donc un grand espoir qui traverse aujourd'hui le pays puisque, chaque année, près de 150 000 personnes meurent du cancer en France et que des centaines de milliers d'autres connaissent la souffrance physique et psychologique.

Cet espoir, c'est aussi le développement de la recherche, qui permettra de comprendre les causes, de détecter plus en amont et de traiter plus efficacement.

Nous disposons de techniques modernes très sophistiquées, mais qui ne sont pas toutes déployées sur le territoire national. Je ne doute pas que ces équipements seront enfin mis à la disposition de toute la population et que notre retard se comblera rapidement.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, comment va s'organiser la mise en place des mesures de prévention, de dépistage systématique, de soins, notamment contre la douleur, et d'accompagnement humain, afin que la population bénéficie de manière équitable d'une meilleure prise en charge ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

**M. Jean-François Mattei,** ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Madame la députée, hier, le Président de la République a présenté le plan cancer dans la logique du choix qu'il avait fait, le 14 juillet, de consacrer à cette maladie un des grands chantiers de son quinquennat. A la demande du Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, Claudie Haigneré, ministre déléguée à la recherche, et moi-même avons oeuvré pendant sept mois à coordonner le travail de spécialistes - médecins, biologistes, chercheurs - et d'associations de patients. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Ce qui a changé, par rapport à d'autres plans,...

**M. Albert Facon.** C'est qu'il y a moins d'argent pour celui-ci !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** ... c'est que, probablement - mais il s'agit d'une maturation collective -, nous n'avions pas abordé le problème dans sa globalité. Cette fois-ci, tout est basé sur l'accompagnement de la personne humaine sur le plan médical, sur le plan psychologique et sur le plan social. C'est un combat que les équipes médicales doivent mener avec les malades et leurs proches.

**M. Jean Glavany.** Où sont les crédits pour la recherche ?

**M. Christian Bataille.** Il n'y en a plus !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Nous savons désormais que nous pouvons gagner entre 5 et 10 % de vies par la prévention et le dépistage, entre 5 et 10 % de vies par une meilleure coordination des soins, entre 5 et 10 % de vies par un traitement innovant. C'est pourquoi nous nous sommes fixé un objectif à cinq ans : gagner 20 % de vies en développant prévention, dépistage, soins et, bien entendu, recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ce qui atteste la crédibilité du plan, c'est son calendrier, établi sur cinq ans, et son financement qui, à cet horizon, atteindra 640 millions d'euros, soit au total, en mesures nouvelles cumulées, 1,64 milliard d'euros, y compris les crédits pour la recherche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Bérengère Poletti](#)

**Circonscription :** Ardennes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 485

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mars 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 2003